

## Relevé de décision de la CMI du 10 avril 2014

### Synthèse

La CMI a été présidée par Daniel Marcovitch, confirmé dans ses fonctions de co-président de la CMI par Monsieur LAUNAY, président du CNE, le 2 avril 2014.

Cette CMI a permis de prendre connaissance du résultat de la consultation des trois instances COPRNM, CNE et CNML, qui ont rendu chacune un avis favorable sur la SNGRI. La SNGRI devrait donc être prochainement validée par un arrêté interministériel.

L'heure est donc venue pour la CMI de passer à une phase opérationnelle afin de mettre en actions la SNGRI à travers un plan national dont les bases ont été débattues précédemment. Des groupes thématiques sur les thèmes importants ont été proposés à la CMI pour en désigner les pilotes.

Il s'agissait également de faire un retour sur les décrets d'application de la nouvelle compétence GEMAPI suite à la réunion mixte CNE/CMI du 2 avril 2014.

Par ailleurs, sur commande de la DGPR, la réunion a été l'occasion pour le CGDD de présenter les résultats des travaux conduits sur la méthode d'analyse multi-critères des projets à labelliser.

La séance de labellisation portait sur trois PAPI d'intention qui ont, chacun, donné lieu à des recommandations.

PAPI d'intention sur le bassin versant de l'Yser

PAPI d'intention sur le bassin versant du Lot

PAPI d'intention sur le bassin Azergues

### Relevé de décision

La SNGRI intégrera des ajouts mineurs demandés par les trois instances consultées début 2014. Le texte ainsi complété ne justifie pas d'être pas examiné à nouveau en CMI avant l'arrêté interministériel afin de gagner du temps.

La mise en œuvre du plan d'actions national de la SNGRI est lancée. Ce plan ne présente pas de caractère d'opposabilité mais permettra de réaliser les opérations prioritaires au niveau national et d'éclairer l'Etat, notamment sur l'utilisation du fonds Barnier.

Cinq groupes de travail sur les actions prioritaires sont mandatés par la CMI. Chaque groupe sera co-piloté par un représentant de l'Etat et un membre de la CMI.

La CMI a pris acte de la candidature des co-pilotes suivants :

- MRN pour le groupe « Priorisation des financements »
- Chambre d'Agriculture 17 pour le groupe « volet agricole »
- CEPRI pour le groupe «Référentiel de vulnérabilité »
- AFEPTB pour le groupe « Etat initial »
- IFFORME, pour le groupe « Culture du Risque/Résilience des territoires ».

Le volet agricole intégrera une prise en compte des zones humides et des espaces naturels.

Un programme de travail des groupes sera rapidement établi par la DGPR avec les co-pilotes. Les dates seront communiquées aux membres de la CMI.

En parallèle à ces travaux, les réunions du groupe de travail GEMAPI mandaté par le CNE/CMI sur l'élaboration du décret « digues » sont prévues les 17 avril, 6 mai, 3 et 10 juin prochains.

Concernant les propositions méthodologiques pour conduire des analyses multi-critères, la grande qualité des travaux conduits par la CGDD a été très appréciée par les membres de la CMI. Pour l'instant, la méthode AMC proposée répond à une commande précise de la DGPR sur l'évaluation

des projets à labelliser. Si celle-ci n'a pu être présentée dans les moindres détails en CMI, la méthode prend bien en compte la dimension environnementale. Elle n'a cependant pas pour but de permettre une évaluation globale des incidences environnementales des projets, ce qui est l'objet du rapport d'analyse environnementale qui accompagne les dossiers de PAPI complets.

Concernant les trois PAPI d'intention présentés, la CMI a émis trois avis favorables, dont un assorti d'une réserve. Elle a également émis des recommandations sur chacun d'entre eux.

La prochaine réunion de la CMI est fixée au **10 juillet 2014**.

La secrétaire de la CMI

Patricia BLANC

l'adjoint à la directrice générale  
de la prévention des risques  


Jean-Marie DURAND